Image not found or type unknown

appartement probleme de chauffage

Par **tigrincheux**, le **15/09/2012** à **15:37**

bonjour nous avons 3 radiateurs sur 5 qui fonctionnent et ca dure depuis 4 ans et nous le signalons chaque annee , et chaque annee un pro du chauffage nous purge les radiateurs mais ca ne sert a rien car il nous dis qu il faut les changer.nous payons des charges de chauffage de 50 euros tout les mois , et pour faire accelerer les choses nous avons payes que 3/5 des charges et bien sur il nous reclame le manquant . ais-je le droit de demander le remboursement des charges payes pour rien ? nous ne savons plus quoi faire !!! nous sommes a bout et avec un bebe ne le 03/09/12 et l hiver qui approche cela va devenir dur dans une chambre sans chauffage
merci d avance pour vos reponses

Par **janus2fr**, le **15/09/2012** à **19:18**

Bonjour,
Votre bailleur vous doit une installation de chauffage capable de vous apporter au moins 18°C au centre des pièces (si vous être bien situé en métropole).
Si ce n'est pas le cas, vous pouvez mettre votre bailleur en demeure (par LRAR) d'apporter une solution sous 15 jours ou 1 mois (c'est vous qui fixez le délai qui vous semble correct), sans quoi vous saisirez le tribunal pour qu'il oblige votre bailleur à remédier au problème.

Par **tigrincheux**, le **15/09/2012** à **19:31**

merci pour votre reponse ais je le droit de demander les charges payees pour rien

Par **janus2fr**, le **15/09/2012** à **19:52**

Vous pouvez toujours demander, mais rien oblige le bailleur a accepter.
En effet, les charges sont censées refléter la réalité des consommations, or, si le chauffage ne fonctionne pas, il n'y a pas de consommation.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés